

RECHERCHES HISTORIQUES

BULLETIN D'ARCHÉOLOGIE, D'HISTOIRE, DE
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE
NUMISMATIQUE, ETC., ETC.,

PUBLIÉ PAR

PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME QUATORZIÈME

LÉVIS

—
1908

VOL. XIV

JANVIER 1908

N° 1

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

*Qui manet in patria et patriam cognoscere tenet.
Is mihi non civis sed peregrinus erit.*



LÉVIS
PIERRE-GEORGES ROY

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE

RUE WOLFE

RECHERCHES HISTORIQUES

SOMMAIRE de la livraison de janvier.—Le Chapitre de la cathédrale de Québec et ses délégués en France. Lettres des chanoines Pierre Hazeur De L'Orme et Jean-Marie de La Corne (*suite*), Mgr Henri Têtu.—Réponse : L'ingénieur Le Vasseur de Néré.—Questions, etc.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, 44, rue Wolfe, Lévis.

Abonnement - - - - - \$2.00 par année.

PUBLICATIONS RÉCENTES

Ernest Myrand, *Noëls anciens de la Nouvelle-France*—Deuxième édition.—Québec, Typ. Laflamme & Proulx, 1907. Prix : \$1.10.

N.-E. Dionne, *Inventaire chronologique des livres, brochures, journaux et revues publiés en langue anglaise dans la province de Québec, depuis l'établissement de l'imprimerie en Canada jusqu'à nos jours—1764-1906* Tome III. Prix : \$3.00. S'adresser à l'auteur, 29, rue Couillard, Québec.

J. Purves Carter, *A Shrine of Art. Many noble Paintings treasures which not many Canadians know their Country possesses.*—Laflamme & Proulx, Print.—Québec, 1907.

Labbé D. O.-S. de Carufel, *Notes sur la paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel, comté de Champlain, P. Q.*—La Cie Ed. S. de Carufel, imprimeur, 48, rue du Platon, Trois-Rivières, 1907. S'adresser à l'éditeur.

R. P. Adrien-N. Valiquet, *Calendrier et bulletin des paroisses françaises de la ville de Québec, année 1908.* Prix : \$0.25. En vente dans toutes les librairies.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XIV

JANVIER 1908

N° 1

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC ET
SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHA-
NOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-
MARIE DE LA CORNE.

1723 - 1773

(*Suite*)

Les archives de l'archevêché n'ont que cinq lettres de M. de Latour, adressées au Chapitre de Québec. Deux écrites de sa main sont presque illisibles ; cet auteur si fécond a dû faire le désespoir et le martyre de ses éditeurs.

Mon tour est arrivé de souffrir ; mais j'abrègerai, autant que possible, le supplice.

Lettre du 22 mai 1732, de Toulouse : " Je viens de faire le voyage de Touraine et de Berri, comme vous le souhaitiez, et j'y ai examiné avec attention l'état des affaires. Le prieuré d'Eve est en bon état.

" Le fermier est un fort honnête homme, il y vit commodément avec ses enfants qui sont tous fort honnêtes gens. Mais je ne crois pas qu'il y gagne beaucoup. Il y a quelque dépense à faire à l'église en ornements et réparations, mais c'est un petit objet.....

" Le prieuré de Chezelle est tout en désordre. L'église a été interdite dans une visite. Il en faut refaire à neuf une bonne partie et fournir une quantité d'orne-

ments.....” Il est ensuite question du procès contre le fermier la Brosse.

“ Le premier procès qui a été gagné contre lui en a fait naître un autre. On a laissé toucher 3000 frs auxquels le sieur Labrosse était condamné, au sieur Mars procureur contre qui maintenant il faudra avoir un nouveau procès pour les retirer. Sans compter celui qu’il lui faudra faire pour reprendre les actes du procès contre le curé de Luan⁽¹⁾ à qui on a laissé prendre 19 sentences pour ne pas accorder une chose qui lui est due, savoir la solidarité entre les codécimateurs. Ce procès et cette conduite ont paru si odieux que le Parlement a voulu mettre le procureur (le sieur Mars) en prison et par arrêt l’a menacé d’interdiction.....”

D’après M. de Latour—et c’est ce que M. De L’Orme avait déjà écrit—, les bâtiments de Maubec tombaient en ruines, il fallait les rebâtir plutôt que les réparer. “ Des réparations qui vous toucheront sans doute davantage, ce sont celles qui regardent le service de Dieu. En effet, plusieurs des églises dont le Chapitre était décimateur ou patron se trouvaient dans un état pitoyable... Il y a plusieurs moyens de rétablir les choses, car après tout il y a des fonds et même considérables.

“ 1^o Arranger les titres et les..., car autrement tout se perd... de tous côtés. (Impossible de lire le reste).

“ 2^o Mettre un intendant pour ce travail. Les ecclésiastiques en sont communément peu capables... (2).

“ 3^o La coupe des bois. J’ai retrouvé les bulles

(1) Le chanoine De L’Orme parle souvent dans ses lettres de ce procès qui lui donnait de grandes inquiétudes. “ Cette affaire, écrit-il le 20 juillet 1731, ne laissera pas de coûter considérablement par la faute de ce malheureux contre lequel, à ce que l’on m’a dit, nous ne pourrions avoir aucun recours.”

(2) Erreur! Le Chapitre, au lieu de payer seulement son agent ordinaire, aurait été obligé de donner en plus un salaire à cet intendant. Dépense additionnelle, recette nulle.

d'union que M. De L'Orme attendait depuis plusieurs années, je les lui ai envoyées à Paris. Sans doute qu'il poursuivra l'affaire.

“ 4^o Mettre des troupeaux dans le pays.... ça coûtera. C'est à vous d'y voir ⁽¹⁾.”

“ 5^o Faire des fermes particulières. Les fermiers généraux gagnent beaucoup sur les sous-fermiers.

“ 6^o Faire à neuf les bâtiments qui menacent ; sans cela vous serez toujours à recommencer.... ”

“ Paris, 20 avril 1733.

“ Messieurs,—J'arrivais de Maubec où j'ai passé une bonne partie de l'année lorsque votre lettre m'a été rendue. Je vais y répondre en détail dans celle-ci, en attendant de vous instruire dans une autre du reste des affaires.

“ J'ai été affligé de la mort de M. Hamel ⁽²⁾. Je n'ai point attendu l'avis que vous m'en donnez pour offrir en sa faveur le saint sacrifice. Sa place a été heureusement remplie par M. Falaise ⁽³⁾ dont je connais parfaitement le mérite. J'ai appris par d'autres voies l'acquisition que vous faites de M. Valier ⁽⁴⁾ dont il avait été l'élève. Elle ne peut que faire honneur au Chapitre.

“ Je vous remercie de la politesse avec laquelle vous avez fait pour moi le règlement que le roi demandait ⁽⁵⁾. J'espère que l'année prochaine je recevrai une expédition en forme de cette délibération pour me servir de titre. Je vous prie aussi de m'apprendre à combien montera la portion de chaque chanoine ; je n'en aurais

(1) M. De L'Orme avait dit la même chose, mais les chanoines ne voulaient pas fournir les fonds.

(2) Mort le 5 septembre 1732.

(3) Pierre de Gannes Falaise. Je parlerai de lui plus tard et lui consacrerai quelques pages.

(4) Il remplaça comme théologal M. Boulard qui était mort le 28 septembre 1733.

(5) De donner double prébende au doyen.

rien su cette année si M. Boulanger ne m'eût dit qu'ils avaient eu 730 frs chacun.

“ Je suis charmé que vous ayez conservé à M. De L'Orme sa gratification de 400 frs. Le changement que vous croyez devoir faire sur les conventions faites avec moi ne peut avoir lieu qu'au mois de novembre prochain. Je suis en cela votre exemple, et d'ailleurs j'avais pris pour cette année des arrangements qui ne permettent pas une révolution si subite ; à laquelle la modicité de la somme ne donnait pas lieu de s'attendre ⁽¹⁾. Je souscris à la distribution des emplois que vous faites entre M. De L'Orme et moi. Il y a grande apparence qu'il ne quittera pas la ville cette année non plus que la dernière. Pour moi, d'abord après le départ des vaisseaux, j'irai me rendre à mon département de la campagne ⁽²⁾. Rien n'est plus sage que les règles de médiocrité que vous donnez pour la distribution de la parole de Dieu ; en effet quand un chanoine de Québec prêche les fêtes et les dimanches, on a lieu d'être content de lui. Vous verrez par le succès des lettres de change de cette année si la suspension des comptes, si

⁽¹⁾ Le Chapitre, par une délibération du 1^{er} octobre 1732, avait décidé que M. de Latour resterait en France encore une troisième année, mais qu'il n'aurait que sa prébende *sans gratification* ; on lui retranchait 500 frs. Au cas où il y aurait quelque difficulté entre M. De L'Orme et lui au sujet des comptes, M^{gr} de Mornay devait être prié de les régler comme arbitre et amiable compositeur. Le Chapitre écrivait un mémoire à M. le comte de Maurepas pour le prier d'augmenter le revenu des chanoines, “ lequel par la double portion qu'il faut donner au doyen du chapitre devient si modique qu'ils seront dans l'impossibilité de se soutenir avec leurs canonicats ”. Dans cette même assemblée on donna la nouvelle que les lettres de change de 3000 livres tirées sur M. De L'Orme avaient été protestées. C'est ce qui explique la mauvaise humeur des chanoines.

⁽²⁾ Le Chapitre se trouvait ainsi avoir deux agents : un pour la ville, l'autre pour la campagne ! M. de Latour avait déjà perdu de son prestige et son collègue commençait à rentrer en grâce.

la mission d'Orléans, si le voyage de Toulouse ont été la vraie cause de leur protêt. Le séjour de trois semaines à la Rochelle n'y a pas plus contribué, puisque j'y ai appris que M. De L'Orme était encore alors dans le Berri, et qu'en effet je partis pour Paris et j'y arrivai en même temps que lui. Je suivis de près son neveu qui par la même raison resta assez longtemps à la Rochelle..."

M. de Latour donne des détails sur différents marchés qu'il a faits, pendant l'hiver qu'il a passé à Maubec et il ajoute : " Vous voyez par là que le spirituel n'est pas tout à fait incompatible avec le temporel.....

" J'ai été très surpris 1^o de voir 6000 frs de lettres de change, tandis que les protêts de l'année dernière ont dû vous faire sentir qu'il y avait peu à compter sur les fonds ; tandis qu'aucun de nous deux ne vous donnait avis d'en tirer, que l'on vous marque même expressément combien les procès, les saisies, les réparations extraordinaires, etc., ont diminué vos revenus cette année. C'est vouloir absolument perdre tout son crédit. 2^o Que vous comptiez sur 3000 frs, sans avoir égard à ma portion, comme vous faisiez quand j'étais en Canada ; comme si vos revenus en France avaient augmenté depuis un an. 3^o Que vous ayez tiré les lettres de change sur moi sans m'en avoir prévenu lors de mon départ de Québec et après avoir projeté mon retour au mois de mai de cette année. Pouvais-je donc prendre aucun arrangement dans cette situation, pouvais-je compter d'avoir à payer des lettres de change dans un temps où il me fallait songer à partir ; était-il même juste de prendre tous les fonds à M. De L'Orme dans un temps que toutes les lettres de change lui étaient adressées. Lui ôter les moyens de les payer, n'était-ce pas l'obliger à les faire protester ? Je vous marquerai dans une seconde lettre quel a été le succès de celles de cette année aussi bien que celui des comptes de M. de L'Orme.

“ Au reste, messieurs, j’ai reçu avec toute la reconnaissance que je dois les excellents avis dont votre charitable lettre est parsemée. J’espère qu’avec la bonne volonté dont je suis plein, je ferai, en si bonne école de rapides progrès surtout en matière de politesse dont votre lettre est un chef-d’œuvre.”

La lettre de M. de Latour pouvait elle-même passer pour un modèle de persiflage.

Le 26 mai 1733, autre lettre de M. de Latour.

“ ... On a été obligé de faire avant mon arrivée un procès criminel aux frais du Chapitre, en qualité de seigneur justicier, contre le nommé Naudin accusé d’avoir tué sa femme. Le prévenu qui avait été enfermé dans une chambre de l’abbaye s’en est enfui. On aurait pu nous rendre responsables, parce que l’on n’a point de prison en ordre. Cependant l’on n’a rien dit. Mais je regarde comme perdus tous les frais qu’on a été obligé de faire ⁽¹⁾. On commença l’année dernière.....un procès contre le sieur Déchirons pour des dégradations qu’il a faites dans les bois de l’Abbaye. Ce procès a été plus loin que j’en aurais voulu, à cause de la descente que messieurs des eaux et forêts ont faite sur le lieu. Les frais montent déjà à plus de six ou sept cents francs et l’affaire n’est pas finie..... Il y a eu le dernier été une inondation extraordinaire dans tout le pays de Brême, où Maubec se trouve situé dans un fond. Cette inondation a fait un grand tort aux étangs de l’abbaye.....

“ M. De L’Orme a voulu absolument porter sa gratification sur le pied de neuf cents livres.....”

Dernière lettre de M. de Latour, 4 mai 1734.

... “ Je suis... comptable de ce que j’ai reçu pour mon revenu et ce que vous m’aviez promis, sur quoi

(1) Le 2 juin 1731, M. De L’Orme écrivait à son frère : « Je vous ai mandé... qu’il y avait un paysan qui avait assassiné sa femme dans les dépendances de notre abbaye de Maubec et que ce procès criminel nous coûterait considérablement.”

je n'ai pas cru devoir faire aucun changement qui même eût été à votre préjudice, puisque les dépenses qu'il a fallu faire vont au-delà. Vous recevrez ce petit compte sur le pied que vous m'avez marqué. Les articles litigieux auxquels j'ai inséré des protestations se videront dans la suite, si la Providence nous réunit. Sinon que je n'irai point apparemment chercher mon reste en Canada et je vous prierai de le donner aux pauvres pour moi ; il me reste une petite somme en main que je garde pour me tenir la place de ce que nous croyons M. De L'Orme et moi nous être dû de plus, sur quoi je ferai raison sur ce qui en sera arrêté. Le séjour que je fais ici ne peut vous nuire, puisqu'il ne s'était présenté aucune personne qui voulût du doyenné ; la place eut été toujours également vacante, quand même j'aurais fait ma démission comme j'ai été sur le point de la faire, et malgré les offres que m'a faites M^{sr} l'évêque de me conserver mon revenu, je lui ai déclaré que je n'en veux rien toucher. Pour le gros ⁽¹⁾ qui peut me revenir, je vous prie de l'employer partie à la décoration de l'église et partie en faveur des pauvres enfants du petit séminaire à votre choix.....

“ Nous n'avons pas pu comprendre, M. De L'Orme et moi, comment nos portions ont pu être si prodigieusement diminuées, puisqu'il a été payé près de 2000 frs de lettres de change sur les six mille tirées l'année dernière, sur quoi même vous auriez tiré dans vos propres principes. Car l'année d'aparavant, sur les trois mille livres ordinaires il avait été acquitté ou il était resté en France sans vous revenir pour près de cent pistoles. Nous ne devons ni l'un ni l'autre entrer dans la dépense que vous avez faite pour la fourrure des habits de chœur. L'usage est établi depuis longtemps que chacun se les fournit en particulier.....

(1) Le gros, c'était la prébende ordinaire des chanoines, en y retranchant ce qui était donné pour l'assistance aux offices.

“ Je n’ai pas eu beaucoup de peine à instruire M. De L’Orme de toutes les affaires que j’ai faites ; nous avons toujours agi d’une parfaite intelligence. Il est aisé de la conserver avec moi quand on le veut. Je vous envoie un mémoire de tous les arrangements que j’y ai mis.....

Je ne sais pas exactement en quel temps M. Boulanger ⁽¹⁾ a fait sa démission de son canonicat ; mais comme il a quitté M^{sr} l’évêque, dès le mois de février ou de mars, pour aller à St-Nicolas de Chardonnet, il y a grande apparence qu’il quitta aussi pour lors son bénéfice et que son gros doit nous revenir depuis ce temps-là. Vous le saurez par M^{sr} l’Evêque.”

Il nous faut maintenant retourner un peu en arrière et reprendre les lettres de M. Hazeur De L’Orme pour en finir avec M. de Latour.

Lettre de M. De L’Orme au Chapitre, 10 mai 1732.

“ J’ai reçu la lettre que vous m’avez fait l’honneur de m’écrire, sans date, par laquelle vous me marquez que je serai peut-être surpris qu’on ait député M. de Latour doyen pour examiner et allouer mes comptes. Rien ne me surprend de votre part, je dois m’attendre à tout, et dès à présent j’y souscris ; car vous ne faites

⁽¹⁾ M. Boulanger était, comme on l’a vu plus haut, le secrétaire de M^{sr} Dosquet. Venu avec lui à Québec, il avait été fait chanoine, le 9 octobre 1729, étant simple tonsuré. Il fut ordonné prêtre le 23 septembre suivant. D’après Ferland, il retourna en France en 1735, avec M^{sr} Dosquet et M. Gosselin, dans le vaisseau du roi le *Rubis*. Ferland fait erreur. M. Boulanger repassa en France en 1732 avec M^{sr} Dosquet et ne revint plus en Canada.

Il était fort habile et, à l’exemple de son évêque, il réussit à bien se caser. Le 1^{er} juillet 1739, M. De L’Orme écrivait à son frère : “ M. Boulanger que vous avez eu en Canada chanoine a accompagné M^{sr} Dosquet à Rome. Il a trouvé le moyen par des personnes qui approchent le Pape d’assez près, de faire écrire à l’Isle en Flandre, d’où il est, pour avoir un canonicat de la cathédrale, qui lui a été accordé ; cela lui vaut environ 1300 frs, le voilà bien à présent.”

D’après Tanguay, il mourut le 20 mars 1742.

rien qu'après avoir pesé et délibéré toutes choses dans les assemblées que vous tenez, où rien n'échappe à votre attention, et l'exactitude que l'on doit avoir dans les affaires, et où vous vous appliquez avec soin à rendre à un chacun la justice qui lui est due. Cependant, messieurs, vous me permettez de vous demander les raisons qui ont pu vous engager à faire passer en France M. le doyen. Parce que, me diriez-vous, c'est la personne la plus capable que nous ayons trouvée pour faire l'examen de vos comptes. Je sais que M. de Latour est une personne très entendue dans les affaires, vous ne pouviez assurément faire un meilleur choix, j'aurais grand tort de me plaindre de lui; il m'a accablé de politesses et a très bien agi envers moi et j'ai tâché de lui rendre le réciproque. Mais croyez-vous que vous n'eussiez pas trouvé à Paris des gens qui eussent pu arrêter mes comptes sans vous exposer à une dépense aussi considérable que celle que vous avez été obligé de faire pour son passage et son séjour en ce pays?....." Il y a ensuite trois grandes pages in-folio pour raconter les faits et gestes, les prédications et les voyages de M. de Latour et montrer l'inutilité de sa délégation. M. De L'Orme termine comme suit: "Vous connaîtrez par les protêts que les lettres de changes tirées sur moi l'année dernière n'ont point été acquittées 1^o parce que tous nos revenus sont saisis, 2^o parce qu'il m'est dû considérablement par le Chapitre de Québec, dont il est juste que je sois payé."

Le 23 juin 1732, M. De L'Orme écrit à son frère: "M. le doyen est à présent à Toulouse dans sa famille. Il faut que ce soit moi qui fasse toutes les affaires et qui donne les ordres en Berry pour faire agir les personnes qui y sont chargées de régir dans le temps que je suis à Paris. J'ai la peine et il a le profit. Il m'a écrit deux fois depuis qu'il est parti de Paris, une fois de Maubec et une fois de Limoges d'où il m'a envoyé les bulles d'union que j'avais prêtées à M. de Mornay

pour les faire fulminer dans son abbaye (de Bénévent). Je vais travailler à le faire dans la nôtre, afin de parvenir ensuite à la coupe de nos grands bois... D'ailleurs je n'ai point à me plaindre de M. de Latour. Il m'est revenu qu'il avait envie de mettre un régisseur pour les biens du Chapitre. Il y en a eu un autrefois placé par M. Thibault. Qu'en est-il arrivé? — L'on donnait 600 frs de gages à ce régisseur qui demeurait en Berry; il se nommait Nicault. Qu'a fait cet homme pendant sa régie? — Il a dégradé tous les biens, il a perdu un procès de conséquence pour avoir fait couper du bois sans permission de la maîtrise des eaux et forêts d'Is-soudun..."

Le 1er mai 1733, autre lettre au Chapitre :

"M. de Latour, doyen de notre Chapitre, après avoir mûrement pesé et examiné tant à Paris pour les procès, qu'à Maubec pour les réparations, les dépenses portées dans les trois comptes que vous lui aviez remis, les a enfin arrêtées le 9 mars dernier, et les deux pour 1732 et 1733, le premier mai de cette année. Vous connaîtrez l'emploi que j'ai fait de vos deniers, et que bien loin de vous devoir comme l'ont cru quelques-uns d'entre vous, il m'est dû au contraire plus de 2000 frs dont je ne suis point encore payé. Les comptes ci-joints et ceux que M. le doyen vous envoie vous éclaireront là-dessus parfaitement..."

La mission de M. Latour étant terminée, M. De L'Orme rentra dans tous ses droits, et ses appointements lui furent rendus en entier, c'est-à-dire qu'il avait sa prébende intacte et neuf cents francs de gratification, voyages compris. Le 1^{er} mai 1734, il écrit à ses confrères : "M. de Latour ne se mêle plus de nos affaires depuis le 1^{er} mai. Quoiqu'il ne repasse point cette année en Canada, il conserve cependant son doyenné sans en vouloir toucher le revenu. Il s'est démis de la cure de Québec à laquelle il avait été nommé par le séminaire. Il vous envoie, à ce qu'il m'a dit, un petit

état de ce qu'il a touché depuis le 5 octobre 1731 qu'il est parti de Québec jusqu'au 1^{er} mai 1734 et de ce qu'il a payé.....

“ Il ne me reste plus rien à vous faire savoir sinon de vous prier que le nouveau traité que je fais avec vous en prenant le soin de vos affaires en France, soit plus stable et permanent que jamais, afin d'éviter dans la suite des altercations desquelles je suis fort ennemi..... Vous verrez cette année M. Dosquet à présent évêque titulaire du diocèse de Québec par la démission qu'en a faite M. de Mornay. Je suis persuadé que les manières polies et gracieuses dont il prévendra tout le monde à son arrivée et pendant son séjour dans le pays, vous engageront plus que tous les autres à avoir pour lui tout le respect que vous lui devez et la confiance qu'il mérite ; l'union et la paix se conserveront par ce moyen dans le Chapitre et dans tout le diocèse.”

Ces lignes indiquent que pendant le séjour que Mgr Dosquet avait fait en France de 1732 à 1734, les rapports entre lui et M. De L'Orme avaient été plus agréables qu'auparavant et qu'ils avaient gagné l'un et l'autre à se fréquenter et à se mieux connaître. On sait que Mgr Dosquet ne resta qu'un an, évêque en titre, à Québec et que, reparti pour la France en 1735, il ne revint plus en Canada. Quant à M. de Latour, il rédigea un mémoire pour régler définitivement avec le Chapitre, et M. De L'Orme y répondit. Je citerai quelques passages.

“ Quand j'entrai dans le Chapitre de Québec, écrit M. de Latour, je le trouvai chargé de dettes ; j'en voulus approfondir la cause et je découvris 1^o une somme de plus de 4000 frs donnée à M. Fornel, chanoine, député en France pour quelques brouilleries du Chapitre..... 2^o à peu près pareillement pour les revenus mangés à l'avance sur les années à venir ; malgré toutes les dépenses qu'on faisait alors, les chanoines qui n'avaient auparavant que 5 à 600 frs eurent pendant deux ans

8 à 900 frs, parce qu'ils tiraient à bon compte des lettres de change sur M. de L'Orme en France, qui pour ne pas perdre le crédit, endettait le Chapitre pour les acquitter ; ce qui paraît tant par les lettres communes de chaque année où il se plaint de l'excès des lettres de change que par les comptes où il se porte pour créancier de plus de 4000 frs ; qu'il a fallu pour le payer perdre deux ans de revenu en France. Je refusai d'entrer dans ces deux espèces de dettes. Je sais que chaque particulier doit porter les charges du corps, mais pour celle-ci j'ai demandé par un préalable 1^o que M. Fornel fût tenu de rendre bien compte de ce qu'il avait reçu et employé, parce qu'il se trouvera reliquataire d'une somme considérable qui payera une partie des dettes. Il n'a jamais voulu le rendre... 2^o qu'on fit une répartition en rapportant à chaque année le revenu qui lui appartient et retranchant sur les années passées ce qu'on avait pris au-delà du revenu ordinaire pour le mettre à sa place dans les années suivantes. Il est juste que chaque année ait ses charges et son revenu et non pas qu'on mange tout par anticipation et qu'on laisse à payer les charges. Cette demande est d'autant plus raisonnable que le doyenné avait vaqué plus de cinq ans depuis la mort de M. Glandelet, et la théologique plus de trois ; tout ce revenu a dû servir à payer les dettes ; du moins devrait-on en rendre compte, ce qu'on a jamais fait.

“ Ces difficultés m'engagèrent à faire saisir les revenus du Chapitre ; mais, attendu que c'étaient des aliments, par arrêt du Conseil la main-levée fut accordée, sauf à moi à poursuivre le procès de mes prétentions.... La chose a demeuré là, parce que, l'année suivante, je fus envoyé en France en qualité d'agent ; mais pour ne pas laisser perdre mes droits, on trouvera dans toutes mes quittances et tous les comptes que j'ai rendus et signés au Chapitre des protestations réitérées *sans préjudice de mes prétentions.*

“ Il y a eu une seconde contestation d'un genre différent : avant que le Roi eût donné au Doyen deux portions de chanoines, il n'avait qu'un tiers de plus que les autres. L'explication de ce tiers a fait une difficulté. Le Chapitre n'a voulu m'accorder que le tiers en dedans et j'ai prétendu avoir le tiers en sus. Par exemple si un chanoine a 600 frs, je demande 900 ; et il m'a donné que 800. Cette différence dans l'espace de trois ans a été à plus de 300 frs.....”

“ Comme il est difficile de se faire faire justice de si loin, j'ai retenu pour me dédommager la somme de 691 frs du reste de mon administration...”

Réponse de M. Hazeur De L'Orme :

“1^o La députation de M. Fornel en France, en 1728, a été faite par acte capitulaire signé de tous les chanoines qui composaient alors le Chapitre, par conséquent tous les frais et dépenses utiles faites dans le cours de son voyage, dans son séjour à Paris et dans son retour en Canada, lui doivent être passées et allouées et réparties sur tous les membres qui composent le Chapitre de Québec, montassent-elles à 5000 au lieu de 4000...”

“ 2^o Il est de règle dans tous les Chapitres que la plus forte voix l'emporte : si les chanoines ont voulu manger leurs revenus d'avance, personne n'a rien à leur dire, ils ne font tort qu'à eux-mêmes, puisque ce sont leurs revenus, dont ils sont maîtres, à la pluralité des voix, de disposer ainsi qu'ils le jugent à propos. La raison qui les a obligés d'en agir ainsi étaient les grandes dépenses qu'ils faisaient pour lors dans la cathédrale pour la décorer, et cela sur les revenus que le Chapitre a eus en Canada. Quand ces revenus ont été épuisés, les chanoines n'ont pu se dispenser pour remplir leurs prébendes de tirer sur leur agent en France des lettres de change à la vérité plus qu'ils n'auraient dû faire, puisqu'il s'en est plaint à eux-mêmes... Ce n'est point M. de Latour qui en a souffert, mais l'agent par l'inquiétude qu'il a fallu avoir pour trouver de l'ar-

gent, lorsqu'il n'en avait pas pour payer les lettres de change tirées sur lui du Canada.

“ Si les chanoines ont eu pendant deux ans 8 à 900 frs au lieu de 5 à 600 qu'ils avaient auparavant, M. de Latour n'a pas lieu de s'en plaindre, puisqu'il a profité de cette augmentation comme les autres. S'il ne l'a pas fait, c'est sans doute parce qu'il n'était pas encore en place. Par conséquent il n'a rien à répéter là-dessus... Il paraît juste que M. Fornel, qui a reçu et employé pour sa députation en France, rende un compte, s'il ne l'a pas déjà fait ; mais si le Chapitre de Québec n'en veut point, que fera M. de Latour ? pourra-t-il lui seul obliger le sieur Fornel à lui rendre compte de sa gestion, qui n'était point de son bail, c'est-à-dire qui avait fait la dépense dont il veut avoir raison avant même qu'il eût pris possession de son doyenné ? Ainsi c'est inutilement que M. de Latour fait cette demande à Paris, puisqu'étant en place en Canada, il n'a pu y parvenir, après s'en être plaint plusieurs fois, comme il le dit lui-même. D'où l'on pourrait conclure que le sieur Fornel n'est point reliquatnaire au Chapitre de Québec ; car s'il l'était, il est à présumer que chaque chanoine qui a un intérêt tout aussi bien que M. de Latour ne l'aurait certainement pas laisser perdre.....

“ Il est vrai que le doyenné a été vacant plus de cinq ans et la théologale trois ; quelle conséquence tire de là M. de Latour ? que le Chapitre est obligé de lui rendre compte à son entrée de l'emploi qu'il a fait de ces deux revenus ? L'on ne croit pas qu'il soit en droit de l'exiger, parce qu'il est censé de croire que ces revenus ont été employés pour le bien du corps, soit à payer les dettes... soit à grossir la prébende de chaque chanoine. Si M. de Latour n'a pas trouvé cet emploi utile et avantageux pour lui à son entrée dans le doyenné, il l'a représenté au Chapitre qui n'y a pas, comme il paraît, eu d'égard ; parce qu'en effet tout le corps entier ayant été d'avis d'une chose, un particulier ne peut et ne doit

pas l'emporter sur lui, puisque rien ne se fait qu'à la pluralité des voix.....

“ M. de Latour n'a jamais été en droit de faire saisir les revenus du Chapitre sur des difficultés qu'il n'avait point raison de faire..... Si, comme le prétend M. de Latour, ce même arrêt lui permet de poursuivre ses prétentions contre le Chapitre, pourquoi ne l'a-t-il pas fait lorsqu'il était en Canada ? il a eu un an entier à le faire, avant qu'il passât en France..... Sans doute qu'il a senti son affaire mauvaise pour lors. Ainsi les protestations qu'il dit avoir faites..... doivent être regardées comme frivoles et inutiles.....

“ La seconde contestation paraît plus juste que celle ci-dessus ; car s'il est vrai, comme le prétend le sieur de Latour,..... que l'on ait accordé un tiers au doyen plus qu'aux autres chanoines, il est sans contredit que le Chapitre de Québec n'a pu le lui refuser..... il faudrait voir les termes dans lesquels est conçu l'ordre du Roi.....

“ Des trois chefs auxquels se réduisent les prétentions de M. de Latour, l'on en doit retrancher les deux premières..... pour le 3^me, l'on estime que le Chapitre de Québec y doit avoir égard, mais l'on ne peut approuver qu'il retienne par ses mains 691 frs..... sans que les difficultés proposées soient décidées.....

Le Chapitre ne fut pas du tout de l'avis de M. de Latour et il écrivit à M. De L'Orme que le doyen devait 693 frs, 13 sous et 8 deniers !

“ Il m'a répondu, écrit M. De L'Orme, 1^{er} mai 1735, qu'il vous écrivait là-dessus et qu'après vous avoir expliqué toutes choses, il ne vous devrait rien ou tout au plus une somme modique..... Vous verrez par mon compte qu'il a reçu assez considérablement (des fermiers de Maubec) et au delà de ce qui lui était dû pour ses appointements ; c'est à vous à présent de lui marquer ce que vous jugerez à propos.” Suit une critique détaillée de toutes les opérations de M. de

Latour et de ses marchés à Maubec. De L'Orme annonce qu'il va enfin rendre foi et hommage à l'archevêque de Tours ; qu'il a perdu le procès que le curé de Luan avait intenté contre le Chapitre et ce " par la faute d'un coquin de procureur " ; qu'il a fait fulminer la bulle d'union de l'abbaye de Maubec au Chapitre et qu'il travaille à la faire enregistrer au Parlement. " Tout cela coûtera..... considérablement." Les chanoines devront se borner à tirer des lettres de change de 3000 frs.

Le 1^{er} mai 1736, M. De L'Orme écrit que " M. de Latour... fait des difficultés infinies pour payer la somme de 691 frs qu'il redoit par l'arrêté que vous avez fait de son dernier compte ; il me les a communiquées par écrit ; je lui ai marqué qu'il convenait de les faire décider à Paris. Nous avons choisi pour cela MM. les abbés de Combe, supérieur du Séminaire des Missions Etrangères, et de l'Isle-Dieu (1)..... J'ai fait mon possible pour retirer de lui quelque argent ; bien loin d'y parvenir, il croit qu'il lui en reviendra encore. Les Provençaux sont durs à la desserre... L'année suivante, l'affaire n'est pas encore réglée, parce que M. de Latour est tantôt à Toulouse et tantôt en tournée dans le diocèse de Tours, " ce qui fait qu'on ne peut pas aisément avoir de lui les éclaircissements dont MM. de Combe et l'Isle-Dieu auraient besoin M. de

(1) Nommé grand vicaire de Mgr Dosquet en 1734. C'était un excellent choix : il rendit les plus grands services aux évêques de Québec jusqu'à M^{gr} Briand inclusivement. Voir sur ce digne prêtre les notes de M. l'abbé Auguste Gosselin, dans *Encore le P. de Bonnacamps*, p. 103. Les archives de l'archevêché ont deux cartons remplis des lettres de l'abbé de l'Isle-Dieu et j'aurai l'occasion d'y recourir dans cette étude sur le Chapitre de Québec. M. De L'Orme écrivait à son sujet : " M^{gr} Dosquet a donné à M. l'abbé de l'Isle-Dieu qui demeure au Séminaire des Missions Etrangères, généralement tous ses pouvoirs qui sont au-dessus de ceux des grands vicaires de Québec et Montréal. Cet abbé est fort de mes amis."

Maurepas a écrit à M. de Latour pour lui faire donner sa démission (de doyen) suivant que M. l'évêque (Dosquet) me l'a dit. L'on ne sait pas pourquoi il ne l'a pas encore donnée ; l'année est cependant écoulée depuis qu'il a pris possession de son canonicat de Tours.....”

Dans une lettre du 1^{er} mars de la même année, adressée à son frère, M. De L'Orme parlait ainsi de M. de Latour :

“ Voilà un an expiré qu'il est chanoine de la cathédrale de Tours, official, et chargé de quelques communautés de filles qui sont hors de la ville. L'on m'avait dit qu'il avait été fait grand vicaire, mais cela n'est pas. Il prêche comme un perdu ; il est actuellement à Toulouse où il doit prêcher ce carême ; c'est sa fureur. Il a fait des retraites aux curés de Tours auxquels il faisait jusqu'à trois et quatre sermons par jour.... Je n'ai point encore fini avec lui pour la somme de 691 frs qu'il doit au Chapitre.... J'aurais fort souhaité que le Chapitre m'eût marqué combien il donnait au doyen avant le règlement qui a été fait de lui donner une double prébende, c'est le point essentiel des difficultés que nous aurons ensemble. M. Fornel ⁽¹⁾ m'a dit que

(1) Ce remuant abbé avec lequel nous avons déjà fait connaissance était encore, comme on le voit, retourné à Paris. Tout en restant chanoine, il avait été curé à St-Thomas de 1734 à 1736. Il quitta cette paroisse le 18 octobre et passa, cette même année, en France. “ M. Fornel, écrit encore M. De L'Orme, est venu manger avec moi. Il est arrivé en France en assez bonne santé. Il est dans les remèdes pour les incommodités pour lesquelles il est venu se faire traiter. Je ne sais s'il repassera cette année. Il vous fait bien des compliments. Il demeure dans le cloître St-Honoré où il vit tout doucement.” Je le retrouve à Québec en octobre 1737. Mais il n'avait pas fini de voyager. Au reste, il n'était pas le seul qui eût le goût des voyages et en lisant la correspondance de M. De L'Orme, j'ai été surpris de voir le nombre de canadiens qu'il eut l'occasion de rencontrer à Paris. Dans *Bertrand de la Tour*, M. Chauveau s'exprime ainsi à ce sujet : “ Toutes ces allées et venues des dignitaires ecclésiastiques, des fonc-

l'usage a toujours été de donner 100 frs aux dignités au-dessus des autres chanoines et 200 frs au doyen au-dessus de ce qui revient à chaque chanoine. Si cela est ainsi, nos difficultés seront bientôt terminées."

1er mai 1738. Lettre au chapitre : " Il m'a été impossible jusqu'à présent de rien terminer avec M. de Latour au sujet des 691 frs... Ce n'est assurément pas faute de l'avoir persécuté. Je lui ai écrit les lettres les plus fortes pour l'engager à finir. Il est occupé à tant de bonnes œuvres que rien n'a été capable de l'en détourner ; il fait tout ce qu'il ne doit point faire et rien de ce qu'il devrait faire. Etant chanoine de Tours et official, et en même temps directeur des communautés de filles qui sont hors de la ville, il semble que ces occupations devraient suffire pour un homme qui a du zèle ; tout cela n'est pour lui qu'un travail léger. Il parcourt, tous les ans, différents diocèses en y faisant les fonctions d'apôtre.... il a fait des retraites sans nombre à des communautés religieuses ; il en a fait autant à Aix, à Carcassonne, à Bordeaux ; il est actuellement dans le

tionnaires civils et même des simples particuliers ont, au premier abord, de quoi nous étonner, en songeant à la longueur et aux périls des voyages transatlantiques à cette époque. Mais c'est précisément la difficulté des communications qui en était la cause. Un correspondant de mauvaise volonté qui laissait repartir le courrier sans répondre s'assurait presque une année de repos et de tranquillité. Même en supposant une prompte réponse, si l'on ne s'entendait pas du premier coup, pour peu qu'il y eût plusieurs répliques, on se trouvait exposé à des délais interminables. A la Cour surtout où plus qu'ailleurs les absents ont tort, des gens aussi éloignés que ceux du Canada ne pouvaient s'attendre à avoir raison. Il arrivait donc assez souvent que l'on préférât aller voir soi-même à ses affaires plutôt que d'en attendre des nouvelles." Il n'en est pas moins vrai que les chanoines de Québec furent de grands et intrépides voyageurs. Et que dire des seigneurs de Laval, de Saint-Vallier et Dosquet ! Quant à Mst de Mornay, ce fut tout le contraire et il poussa l'esprit de résidence— à Paris— jusqu'à ne pouvoir se rendre dans son diocèse.

diocèse d'Angers où il m'a marqué qu'il est obligé de rester encore quelque temps à la sollicitation de M. l'Evêque, qui, non content de l'avoir fait prêcher le carême dernier dans la ville d'Angers, l'a engagé à donner 5 ou 6 retraites à différentes communautés de religieuses. Voilà, me marque-t-il, ce qui l'empêche d'envoyer à MM. les abbés de Combe et l'Isle-Dieu les pièces que nous attendons depuis plus de trois ans pour terminer avec lui. Si son zèle continue nous courons risque de ne pas voir sitôt la fin de l'affaire.....”

Enfin, le 1er mai 1739, M. de L'Orme peut annoncer à ses confrères le règlement de cette importante difficulté !

“ J'ai enfin terminé avec M. de Latour. Ce n'a pas été sans beaucoup d'écritures de part et d'autre ; heureusement pour nous que son zèle qui ne peut se borner dans la seule province de Tours, l'a poussé à venir à Paris pour se manifester dans cette grande ville dans laquelle il s' imagine qu'il y a plus de bien à faire que dans un simple diocèse. Sitôt son arrivée, je lui ai rendu visite au Séminaire des Missions Etrangères où il est logé, et là je le pressai vivement de finir une affaire qui aurait dû l'être il y a trois ans. Il me donna jour pour cela auquel je n'ai pas manqué ; je le fis venir dans la chambre de M. l'abbé de Montigny dans laquelle j'assurai de faire trouver, avec MM. les abbés de Combes et l'Isle-Dieu, quelques autres personnes, afin qu'il ne lui fût plus possible de reculer.

“ Après bien des discussions et des reproches que je lui fis, MM. nos arbitres réglèrent que sur les 691 frs dont il était reliquataire, le Chapitre perdrait 241 frs. J'acquiesçai à leur décision avec bien de la peine, en faisant sentir à ces messieurs qu'il ne lui était rien dû. Ils me dirent que ce qu'ils faisaient n'était que pour le bien de la paix. Il n'y a eu rien d'écrit. M. de Latour s'est contenté d'une quittance finale que je lui ai donnée de son reliquat de compte moyennant la somme de 450 frs..... qu'il me paya comptant.”

M. Pierre-Georges Roy a publié une notice, *Bertrand de la Tour*, par P.-J.-O. Chauveau, qui est très intéressante mais incomplète. On y remarque quelques inexactitudes et un éloge un peu exagéré. "Son humeur trop caustique..... et peut-être aussi un certain air de hauteur qu'on lui reprochait dans ses manières d'agir à l'égard des ecclésiastiques canadiens, ne contribuèrent pas peu, en éloignant de lui les esprits, à le dégoûter de sa position de Québec." Ce jugement est de M. Faillon. Le ministre M. de Maurepas écrivait à M^{er} Dosquet le 11 avril 1730 (1) : "Je ne puis vous dissimuler qu'il m'est revenu que M. de Latour les traitait (les Canadiens) un peu cavalièrement. Si cela est, il est nécessaire que vous l'avertissiez d'en user avec plus de modération et de politesse ; il le doit, ne fût-ce que pour le bon exemple."

M. de Latour se décida enfin à donner sa démission de doyen du Chapitre de Québec, en 1738, et ne revint pas en Canada. Prédicateur infatigable, il fut aussi un écrivain d'une très grande fécondité. Il paraît avoir eu des talents remarquables pour la chicane. En quittant son canonicat de St-Gatien de Tours, il devint curé de Saint-Jacques de Montauban et doyen du chapitre de cette ville. Il mourut le 19 janvier 1780 à l'âge de quatre-vingts ans (2).

(1) Archives de l'Archevêché.

(2) *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIII^e siècle*, par le P. de Rochemonteix, tome premier, page 158.

(A suivre)

M^{er} HENRI TÊTU

RÉPONSE

L'ingénieur Le Vasseur de Néré (X, X, 1039).—

En 1680, Jacques Le Vasseur de Néré entra à l'Académie du roi à Rennes où il resta quatre ans.

En 1684, il fut envoyé à Bayonne ingénieur sur les travaux du roi. Il fut ensuite trois ans à Saint-Jean-Pied-de-Port, dans les Pyrénées, puis sous-ingénieur pendant un an à La Rochelle et une autre année à Nancy.

En 1691, il fut nommé capitaine d'infanterie dans le régiment d'Anjou dont il fut tiré pour servir au siège de Larmagnol et Louÿ ; de là à Arras.

En 1692, il prenait part au siège de Namur.

Le 1^{er} mars 1693, le roi nommait Le Vasseur de Néré ingénieur en chef de la Nouvelle-France, en remplacement du sieur de Villeneuve.

L'année suivante, le 1^{er} avril, il obtenait une commission de capitaine dans les troupes du détachement de la marine.

Le 24 octobre 1694, l'intendant Champigny écrivait au ministre :

“ Le sieur LeVasseur de Néré pour lequel j'aurai toute la considération que je dois à votre recommandation, a travaillé depuis son arrivée à lever le plan de la fortification de Québec pour vous l'envoyer. Les observations qu'il a faites me font juger avantageusement de son expérience, et j'espère qu'il sera fort utile ici à Sa Majesté.

“ Il y a remarqué que les pluies qui sont tombées en abondance pendant tout l'été avaient endommagé le terre-plein de l'enceinte de la ville ; mais cela ne sera d'aucune conséquence en faisant continuer cet ouvrage l'année prochaine, n'y ayant eu que quelques terres qui se sont dégradées au travers des pieux, la maçonnerie de la voûte de l'une des portes n'ayant pas été bien faite, les grandes eaux l'ont un peu endommagée ; mais

c'est peu de choses que je ferai réparer par l'entrepreneur ⁽¹⁾”.

M. de Frontenac n'ignorait pas que les Anglais songeaient toujours à prendre leur revanche de la défaite qu'il leur avait infligée à Québec en 1690. Aussi il ne négligeait rien pour mettre la capitale à l'abri de leurs attaques.

Après s'être consulté avec Le Vasseur de Néré, il fut décidé d'entourer toute la ville d'un rempart en terre, de construire une forte redoute sur le Cap aux Diamants et d'ériger des batteries à la basse-ville. Ces travaux considérables demandaient de la diligence et beaucoup d'économie à cause des ressources restreintes dont il pouvait disposer. On décida de taxer les habitants de Québec en argent ou en provisions ; quant à ceux des campagnes on leur demanda des corvées.

Dès le printemps de 1695, on se mit résolument à l'œuvre sous la conduite de Le Vasseur de Néré.

A l'automne, il envoyait au ministre les plans et profils des fortifications de Québec, et l'état de la dépense à faire pour les mettre en bon état.

Le ministre lui écrivait, le 27 mai 1696, et lui faisait remarquer que ce qui avait été fait précédemment avait trop d'étendue. Il le priait de ne pas tomber dans les errements de son prédécesseur.

En 1696, M. Le Vasseur de Néré accompagnait en qualité d'ingénieur M. de Frontenac dans sa célèbre expédition contre les Onnontagués. Il traça les plans d'un fort que les troupes bâtirent en deux jours et demi tant elles y mirent d'enthousiasme.

En 1698, M. Le Vasseur de Néré présentait au ministre un plan des ouvrages qu'il jugeait très nécessaire de faire à Québec, et dont il y en avait qui étaient d'une indispensable nécessité, comme celui de la construction d'un magasin aux poudres dans un autre endroit

(1) Correspondance générale, vol. 13, c. 11.

que celui où il était, et de l'achèvement d'un puits dans la grande place de la haute-ville, afin d'avoir de l'eau en cas de feu.

Le 14 octobre 1698, l'intendant Champigny écrivait au ministre :

“ Les ouvrages faits l'année dernière pour fortifier Québec n'ont été entrepris que sur les avis positifs que vous prîtes la peine de nous donner par le vaisseau que vous envoyâtes exprès à l'Acadie, et nous les avons, M. le comte de Frontenac et moi, regardé comme une chose d'une indispensable nécessité dans les conjonctures, ne s'agissant pas moins que de garantir la colonie de sa perte entière, c'est pourquoi je vous prie, Monseigneur, d'être persuadé qu'à mon égard je n'ai eu en cela d'autres vues que le bien du service et de ne point m'attirer du blâme en manquant à prendre des précautions qui me paraissaient si importantes. Cependant comme Sa Majesté ne s'attendait point à une semblable dépense et qu'elle a néanmoins eu la bonté d'ordonner 40,000 livres pour l'acquitter, je la supplie très humblement et vous aussi, Monseigneur, qui y avez contribué, d'en recevoir mes très humbles remerciements (1).”

De 1698 à 1701, Le Vasseur de Néré rédige mémoires sur mémoires pour convaincre le ministre de la nécessité de refaire les fortifications de Québec. Enfin, après de nombreuses correspondances et l'envoi de plusieurs plans, le 31 mai 1701, le ministre informait M. Le Vasseur de Néré que ses plans pour les fortifications de Québec étaient acceptés. Il devait être dépensé pour cet objet 20,000 livres par année. Les habitants devaient aider aux travaux par des corvées.

On commença les travaux de fortifications en 1702 (2).

(1) Correspondance générale, vol. 16, p. 102.

(2) M. de Catalogne nous apprend que M. Le Vasseur de

En 1703, M. Le Vasseur de Néré leva les plans de tous les forts du gouvernement et en fit construire un à la rivière Puante.

En 1704, le roi accordait la croix de chevalier de Saint-Louis à M. Le Vasseur de Néré.

En 1708, MM. Raudot, père et fils, se plaignent au ministre à plusieurs reprises de M. Le Vasseur de Néré.

Le 14 novembre 1708, MM. de Vaudreuil et Raudot écrivaient au ministre :

“ Les sieurs de Vaudreuil et Raudot ont eu l'honneur de vous mander leurs avis au sujet des redoutes que le sieur Le Vasseur propose. Ils vous assurent qu'ils trouvent cet ouvrage inutile, et ils n'ont pu comprendre de quelle utilité elles peuvent être, les forts qui sont faits faisant un bien meilleur effet, les habitants ayant leurs maisons bâties, et pouvant s'y retirer en temps de guerre, ils auront l'honneur de vous dire que ces redoutes ne peuvent point couvrir la terre de ce pays, ni empêcher les Sauvages de passer, outre toutes ces choses, les habitants ne peuvent point en ce temps, où ils ont bien de la peine à gagner de quoi se couvrir, travailler à ces sortes d'ouvrages, la dépense que Sa Majesté ferait en cette occasion, serait inutile jointe à celle qu'on serait obligé de faire pour payer les voyages du sieur Le Vasseur, qui ne marche pas à petits frais, et qui demande qu'on lui passe dans ces voyages un piqueur et un portetoise comme il a fait du temps de M. de Beauharnois ; peut-être s'il n'était point payé de ses voyages, il ne chercherait point à faire des redoutes, de même que le sieur de Rey-Gaillard qui ne demande à aller aux Trois-Rivières, Montréal et Chambly, pour visiter les arsenaux où il y a environ vingt pièces de six et de quatre en tout et un millier de boulets, que pour être payé de ses voyages. Il y a dans ces endroits

Néré eut quelques discussions avec le marquis de Crisasy au sujet de ces fortifications.

de bons canonniers, qui rendent des comptes exacts (1).”

Le 30 juin 1709, M. Raudot père se plaint encore de M. Le Vasseur de Néré. Il avait visité les fortifications avec l'ingénieur et celui-ci n'avait pas voulu mettre ses plans et projets par écrit, disant que le tout était dans sa tête.

Le 11 novembre de la même année, nouvelles doléances des MM. Raudot. Cette fois ils se plaignent que M. Le Vasseur de Néré veut contrôler toutes les dépenses qui regardent les travaux publics.

Trois jours plus tard, le 14, les MM. Raudot donnent encore un coup de dent à l'ingénieur :

“ Ils viennent d'apprendre que le sieur Le Vasseur, ingénieur, passe en France, et que M. de Vaudreuil lui remet ses paquets pour avoir l'honneur de vous les présenter. Ils auraient cru que dans le temps présent, le dit sieur Le Vasseur ne devrait point avoir permission de passer puisque ce pays pouvait être exposé l'année prochaine aux mêmes alarmes que cette année, il faudra en ce cas employer un autre ingénieur auquel il faut donner des appointements. C'est ce qui fait qu'ils vous supplient de vouloir bien ne point faire payer le dit sieur Le Vasseur en France, parce qu'il leur paraît que ses appointements doivent être donnés à celui qui servira à sa place (2).”

Le lendemain, 15, ils écrivent une longue épître à M. de Pontchartrain où perce encore tout leur dépit contre M. Le Vasseur de Néré. Leurs plaintes peuvent se résumer comme suit : Les fortifications de Québec que dirige M. Le Vasseur de Néré ont trop d'étendue. Ne pouvant disposer que de 2000 hommes, il est inutile et même nuisible de faire des fortifications qui requièrent 8,000 hommes pour les défendre. Cela obligera à dégarnir tout le pays pour défendre Québec et à expo-

(1) Correspondance générale, vol. 28, c. 11.

(2) Correspondance générale, vol. 30, c. 11.

ser Montréal à un coup de main. Il en est de même pour les fortifications de Montréal et des Trois-Rivières. Chacune de ces villes devrait être fortifiée suivant le nombre de ses défenseurs dans ces divers gouvernements. Les murailles de Québec sont si épaisses qu'elles conviendraient à une ville de Flandre. Tout cela a coûté cher et inutilement, car il serait mieux de réduire la ville à ses anciennes fortifications. Si hardie que puisse paraître cette disposition, ils la somettent et elle est conforme au sentiment de tous. Le sieur Le Vasseur, qui passe en France, ne manquera pas de soutenir ce qu'il a fait par toutes sortes de bonnes raisons. Ils terminaient en priant le ministre d'envoyer un ingénieur de mérite pour donner son sentiment.

Le 15 juin 1712, le roi permettait à M. LeVasseur de Néré de laisser son emploi d'ingénieur de la Nouvelle-France. Il lui donnait permission cependant de conserver sa compagnie.

Le 22 mai 1716, M. LeVasseur de Néré repassé en France depuis 1712, se plaignait d'être négligé et redemandait l'emploi d'ingénieur qu'il avait auparavant à Québec. Le même jour, il remettait le mémoire suivant au Conseil de marine :

“ A Son Altesse Sérénissime Monseigneur le comte de Toulouse, amiral de France.

“ Le Vasseur de Néré, chevalier de Saint-Louis en 1704, depuis 1694 jusqu'en 1712 capitaine en pied et ingénieur en chef du Canada, forcé de quitter cette colonie ainsi qu'il est expliqué par son mémoire envoyé au Conseil en date du 21 janvier. Réduit aujourd'hui au grade de capitaine réformé.

“ Vous, Monseigneur, qui aimez la justice et la vérité, qui ne travaillez que pour la gloire et pour mériter, soyez le protecteur d'un chevalier de Saint-Louis, ancien officier qui recherche avec empressement à rendre service au roi, qui néanmoins par d'artificieux desseins se voit secrètement contrarié.

“ On assure que plusieurs personnes ne sont pas contentes des mémoires que Le Vasseur de Néré a envoyés au Conseil en date du 26 mars dernier.

“ Parce que ces mémoires trop éclairés sur ce qui regarde le Canada laisse des impressions au Conseil qui le mettent en état de remédier à des abus qu'on aurait intérêt de cacher, à quoi le Conseil n'aurait pas songé.

“ Le Canada est éloigné, il faut s'en rapporter. Qui ne voit que par les yeux d'autrui et des parties intéressées est souvent trompé.

“ Le Vasseur de Néré parle en homme qui ne veut que le bien de l'Etat et le repos des peuples. Il dit qu'il est temps que le mensonge fasse place à la vérité. C'est ce que les gens mal intentionnés ne sauraient supporter.

“ Un peu d'attention, s'il vous plaît, Monseigneur.

“ Si on ne perd de vue ses mémoires et qu'on se les fasse représenter tôt ou tard, on trouvera que Le Vasseur de Néré agit avec réflexion et beaucoup de sincérité, que par les connaissances qu'il a, il va..... et qu'il n'est pas facile de lui en imposer.

“ Ses intentions à l'épreuve de tout reproche on devrait l'en applaudir et s'employer à lui procurer un avancement solide.

“ Mais on aime pas les gens qui voient si clair, c'est un donneur d'avis il faut le traverser, travailler pour tout autre et le laisser à toujours capitaine réformé.

“ Si c'est ainsi qu'on récompense le zèle des sujets bien intentionnés il est à croire qu'on en trouvera peu qui, à ce prix-là, veuillent se captiver pour travailler.

“ En ce cas-là il est plus avantageux de se mettre du nombre des officiers qui sans émulation mangent le pain du roi et qui au préjudice des autres sont avancés.

“ Le Vasseur de Néré était l'un des premiers capitaines en chef de cette colonie.

“ Tous les officiers qui ont été avancés soit capitai-

nes, lieutenants, enseignes, cadets ou écoliers dont la plupart sans aucune expérience ni capacité.

“ Le Vasseur de Néré restant capitaine réformé par eux il se trouvera commandé, savoir si la justice et le service du roi n'en serent pas offensés.

“ Peut-on dire que Le Vasseur de Néré n'ait pas servi avec honneur et distinction ? Dira-t-on que sa vie et ses mœurs ne sont pas bien réglés ? Peut-on donner atteinte à son savoir-faire et à sa conduite ? N'a-t-il pas rempli ses devoirs même au-delà de ses forces ? Ne rend-il pas bon compte des ouvrages qu'il a fait faire avec beaucoup d'art et d'économie ?

“ Le certificat de M. de Vaudreuil attaché à ses mémoires envoyés au Conseil le 26 mars donne amplement à connaître de quoi il est capable. D'ailleurs il en donnera des preuves si convaincantes qu'on ne saurait les révoquer en doute. Pourquoi donc le contrarier si ce n'est par caprice, par envie ou mauvaise volonté.

“ Le Vasseur de Néré dit que s'il en est autrement on ait à se déclarer ouvertement, qu'il répondra avec tant de succès à tout ce que l'on pourrait mal à propos lui intenter qu'alors les mensonges et impostures seront forcés de se retirer et de tout abandonner.

“ Les choses en cet état le gouvernement d'à présent ayant à cœur la justice et l'équité, cet officier ose espérer qu'il ne résistera pas à faire attention à ses remontrances et à ses supplications réitérées.

“ Il demande par grâce d'être avancé. Il se flatte que par ses vues et ses idées il trouvera les moyens de le mériter.

“ Il a une femme, 4 enfants, 2 grandes filles à marier, pas un sol de bien-fonds, ni mailles ni deniers, et s'il venait à manquer son épouse et ses enfants faute d'établissement seraient fort à plaindre et pour jamais réduits à la mendicité.

“ Emplois auxquels Le Vasseur de Néré pourrait aspirer qui ne seraient point infructueux au Canada et

encore moins à Sa Majesté ; auxquels le Conseil attachera tels appointements qui lui plaira :

“ Une compagnie en pied. Il est capitaine réformé et enseigne de vaisseau depuis 1694.

“ Il demande l'emploi d'ingénieur qu'il avait à Québec. Ce poste est vacant. Ce n'est pas trop de deux ingénieurs à l'île Royale. M. Lhermitte connaît ce pays-là ; M. de Beaujours y a été jugé nécessaire. Ce dernier a appris de LeVasseur de Néré qui en qualité d'inspecteur l'avait employé sur les fortifications de Québec ; néanmoins le voilà ingénieur et lieutenant du Roi en la dite île Royale.

“ A faute de l'emploi d'ingénieur la subdélégation à l'intendance des fortifications.

“ Il a eu l'honneur de demander encore l'inspection de troupes et celles du commerce.

“ Il y a le poste de Chambly où les capitaines ont toujours commandé même des lieutenants. Ce poste lui avait été en quelque façon promis par M. de Pontchartrain dont il en a les lettres.

“ Ce poste est avancé. Le Vasseur de Néré est ingénieur. Il sait travailler et commander sans faire tort à aucun de ceux qui y prétendent. Il serait mieux soutenu et entretenu que par aucun autre officier.

“ Le tout dans la vue des revenants bons considérables au Roi, de repeupler le Canada, d'accroître cette colonie en biens, fruits et revenus, d'y remettre l'abondance, la confiance et d'y faire trouver de la solidité et de la sûreté.

“ LE VASSEUR DE NÉRÉ

“ A Rochefort, le 22 mai 1716.”

Le 12 mai 1720, le Conseil de Marine avertissait M. Le Vasseur de Néré qu'étant resté en France depuis le congé qu'il avait obtenu en 1717, il ne serait plus payé de ses appointements s'il ne retournait au Canada par les vaisseaux de l'année suivante.

M. Le Vasseur de Néré mourut peu avant et peut-

être même en 1725 puisqu'en cette année-là sa veuve adressait un placet au comte de Maurepas, faisant voir ses droits à une pension ⁽¹⁾.

P.-G. R.

QUESTIONS

1252.—Notre dernier gouverneur français, M. de Vaudreuil, est qualifié de marquis par tous nos historiens. Son père, le gouverneur de Vaudreuil, était marquis, il n'y a pas à en douter. A sa mort, arrivée en 1725, son titre de marquis passa à son fils aîné, Louis-Philippe, qui mourut en 1763, et laissa des enfants. De quel droit Pierre de Vaudreuil prit-il le titre de marquis ? Y avait-il deux marquisats dans la famille ?

R. O.

1253.—Quel est ce général ou colonel Collot qui, en 1797, proposait au Directoire de lever un régiment de Canadiens pour combattre contre l'Angleterre ?

E. F. G.

1254.—Qui pourrait me donner l'origine du surnom de *Vide-poche* donné à plusieurs de nos rangs ou concessions de paroisse ? Ce qui me porte à croire que ces curieux noms nous viennent de la vieille France c'est qu'un ami louisianais m'informe que là-bas plusieurs villages portent aussi les noms de *Misère*, *Pain-cour*, *Pain-tendre*, *Vide-poche*, etc., etc.

CANA.

1255.—Où trouverais-je la liste de tous les officiers français ou canadiens qui furent faits prisonniers lors de la prise des vaisseaux du roi l'*Alcide* et le *Lys* dans l'été de 1755 ?

A. G.

⁽¹⁾ E. Dufossé, *Americana*, nouvelle série, XXI^e année, p.150.

PUBLICATIONS RÉCENTES

X., *Histoire de Saint-Gérard de Montarville, comté Labelle, diocèse d'Ottawa*—Nomingue, Imprimerie du Pionnier, 1907.

L'abbé J.-A. Lemonde, *Memorandum No 2*, 1907. Imprimé à Saint-Gérard de Montarville.

Sauvons nos forêts, un grave problème national, par E.-B. Biggar. Traduction française et préface, par Mgr C. Laflamme.—Biggar-Wilson, Limited, Toronto.

Chemin de fer QUEBEC-CENTRAL

Les Trains laissent Lévis :

8.00 | EXPRESS POUR MONTAGNES BLANCHES :

A. M. | Express pour Beauce, Sherbrooke et Portland.

Traverse de Lévis, 7.30 a. m.

3.00 | EXPRESS POUR BOSTON ET NEW-YORK :
P. M. | Pour Beauce, Mégantic, Sherbrooke, Boston, New-York et tous les endroits du Sud, tous les jours, excepté le dimanche. Chars d'ortoirs directs pour Springfield, raccordement à Sherbrooke avec le char d'ortoir de Boston.

Traverse de Lévis, 2.30 p. m.

7.00 | ACCOMMODATION :
P. M. | Accommodation pour Sherbrooke et les stations intermédiaires tous les jours, excepté le samedi.

Traverse de Lévis, 6.00 p. m.

LES TRAINS ARRIVENT A LÉVIS :

Express de Boston et New-York, 1.00 p. m. Express local, 2.50 p. m. Accommodation, 7.15 a. m.

INVENTAIRE CHRONOLOGIQUE

— DES —

Livres, brochures, journaux, revues

publiés en langue française dans la province de
Québec depuis l'établissement de l'imprimerie
en Canada jusqu'à nos jours

— PAR —

N.-E. DIONNE

TOME III

Tiré à 300 exemplaires numérotés

Prix : \$3.00 l'exemplaire

S'adresser à l'auteur, 29, rue Coëillard, Québec

Un bon patriote d'autrefois :

LE DOCTEUR LABRIE

— PAR —

L'abbé AUGUSTE GOSSELIN

Docteur ès lettres, membre de la Société Royale du Canada

Nouvelle édition revue et augmentée

Prix : - - - - - \$0.75

S'adresser à l'auteur, Saint-Charles de Bellechasse